ACTIONS SOCIALES MISES EN PLACE PAR L'UVSQ

Documents

Fiches thématiques des aides sociales

Télécharger

Tutoriels pour mieux gérer votre budget

Télécharger

Aide sociale de l'université - ASU

Afin de soutenir ses étudiantes et étudiants durant leur scolarité, l'UVSQ a mis en place un dispositif exceptionnel d'aides sociales pour celles et ceux qui se trouvent isolés ou dont la situation financière est fragile. Ces moyens supplémentaires sont financés par le FSDIE social (Fonds de solidarité et de développement aux initiatives étudiantes).
L'objectif est de pouvoir accompagner chacune et chacun au mieux pour l'accès aux :

>> Frais liés aux besoins de première nécessité
>> Aide alimentaire
>> Frais de santé
>> Aide au paiement des loyers
>> Cessation d'activité salariée ou autoentrepreneur

La commission aides sociales se réunira régulièrement afin que les demandes soient traitées dans un délai raccourci. Le dispositif permet aux étudiants en situation précaire de solliciter une aide exceptionnelle de l'université pouvant aller jusqu'à 300€ (renouvelables sur demande après réexamen du dossier).

Commission de l'année universitaire 2026-2027

- Mardi 13 octobre 2026
- Jeudi 19 novembre 2026
- Mardi 8 décembre 2026
- Mardi 12janvier 2027
- Mardi 9 février 2027
- Mardi 9 mars 2027
- Mardi 6 avril 2027
- Mardi 11 mai 2027
- Mardi 8 juin 2027
- Mardi 6 juillet 2027

Toute aide sociale est conditionnée par un rendez-vous au préalable avec la conseillère en économie sociale et familiale de l'UVSQ ou l'assistante sociale du CROUS.

Contact : fsdiesocial.vu@uvsq.fr

Aide financière matériel informatique

Cette aide est mise en place afin de soutenir les étudiantes et les étudiants qui auraient des difficultés pour acquérir un équipement informatique indispensable à la poursuite de leurs études. Elle peut être demandée une seule fois sur l'ensemble du cursus universitaire - après avis de la commission d'aides sociales
Cette aide est attribuée sur :

- avant achat sur présentation d'un devis (facture à fournir après acquisition)
- après achat sur présentation d'une facture nominative

Modalités particulières :
Les aides à l'achat d'un ordinateur peuvent être d'un montant supérieur si elles sont motivées par des besoins pédagogiques spécifiques. Un avis pédagogique du responsable de la formation sera sollicité par la commission. Celui-ci doit reprendre les caractéristiques du matériel informatique choisi et les mettre en corrélation avec vos besoins pédagogiques.

L'équipement concerne :

- Soit un ordinateur : aide de 350 €
- Soit un ordinateur : aide de 500€ (besoins pédagogiques - cf ci-dessus)
- Soit une tablette : aide de 150€

Commission de l'année universitaire 2026-2027

- Mardi 27 octobre 2026
- Mardi 24 novembre 2026
- Mardi 26 janvier 2027
- Mardi 23 février 2027
- Mardi 23 mars 2027
- Mardi 27 avril 2027

> Accéder au formulaire

Un entretien avec la conseillère en économie sociale et familiale n'est pas nécessaire pour effectuer votre demande d'aide informatique.
Contact uniquement si vous avez un problème avec le formulaire : fsdiesocial.vu@uvsq.fr

L'UFR des sciences à Versailles prête également des ordinateurs aux étudiants du campus.
> En savoir plus

Exonération des droits universitaires sur critères sociaux

L'exonération des droits universitaires sur critères sociaux est conditionnée par un rendez-vous préalable avec **la conseillère en économie sociale et familiale de l'UVSQ avant votre inscription.**
La demande sera étudiée en commission d'exonération.

Seuls les étudiants ayant au moins eu une année d'inscription à l'UVSQ peuvent prétendre à l'exonération.

Commissions d'exonération 2026-2027

- Lundi 14 septembre 2026
- Mardi 29 septembre 2026
- Mercredi 7 octobre 2026

Les dispositifs d'accompagnement

- **Partagez votre expérience de l'université en devenant mentor d'un nouvel étudiant**

L'AFEV vous propose de devenir mentor des étudiants de L1 afin de les aider dans leur découverte de leur études supérieures et de leur vie étudiante.